

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

N° 2021/12

**Date de Convocation :** 26/02/2021 **L'an deux mille vingt et un, le quatre mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.**

**Date d'affichage :** 11/03/2021 **PRÉSENTS :**  
Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Michel ARMAND, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Mario STÉRI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

**Nombre de Conseillers :**  
En exercice : 29  
Présents : 18  
Votants : 29 **ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**  
Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Martine DESRY donne pouvoir à François KISLING, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Nadine CALVES, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Bernard PIERRON donne pouvoir à Valérie MICHEL, Béatrice BELABBAS donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédérick FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Emilie PORTIER a donné pouvoir à Mario STÉRI, Caroline CHAZAL-MATHIEU a donné pouvoir à Dominique MOURGET.

**Monsieur Prissette a été désigné Secrétaire de Séance.**

**OBJET : Demande de subvention au titre de la DSIL – ascenseur 7bis rue Raymond Poincaré**

**Vu le projet d'installation d'un ascenseur à la maison du 7bis rue Raymond Poincaré afin de permettre l'accessibilité du 1er étage aux handicapés**

**Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 108 808 €HT soit 130 569,60€ TTC ;**

**Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80 % du montant HT des travaux au titre du « plan de relance » au titre de l'année 2021 ;**

**Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget ;**

**Considérant** le plan de financement suivant :

Libellé	Coût du projet		Subvention		Montant à la charge de la ville	
	HT	TTC	% du HT	Montant	HT	TVA
Installation d'un ascenseur équipement public 7 bis rue Raymond Poincaré	108 808,00 €	130 569,60 €	80%	87 046,40 €	21 761,60 €	21 761,60 €
				<b>TOTAL</b>		<b>43 523,20 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**À L'UNANIMITÉ**

- ⇒ **SOLLICITE** la subvention auprès de la préfecture du Val d'Oise à hauteur de 80% du montant HT soit 87 046,40€.
- ⇒ **ADOpte** le plan de financement tel que ci-dessus.
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué.
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



**Loïc TAILLANter,**

Maire de PARMAIN